

## Certification des foires et salons : la condition de la confiance *Suite...*

Le système mis en place par **Expocert** repose sur une application web dans laquelle l'organisateur remplit un livret en ligne et télécharge l'ensemble des documents nécessaires à la certification : contrat de location du parc d'expositions, bulletin d'inscription exposants vierge, factures exposants, facture des billets et badges d'entrée, statistiques du prestataire de comptage ou attestation sur l'honneur, catalogue...

Sur la base de tous ces documents, Expocert vérifie et effectue un contrôle de cohérence en comparant avec les sessions précédentes avant de délivrer une certification. Les tarifs s'échelonnent entre 360 et 500 € pour un salon entre 700 et 1 000 exposants. Un dégressif est appliqué au-delà de 10 salons et les tarifs adaptés sont proposés aux associations. Indicateur important : Certains clients sont fidèles depuis 2008, date de la création d'Expocert.